

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,  
ARTOIS-LYS ROMANE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022 – 17 H 30**

**SALLE DU SEME ETAGE – HOTEL COMMUNAUTAIRE DE BETHUNE**

**PROCÈS-VERBAL**

*Le mardi 27 septembre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question 2), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, BRAND Hervé, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique.*

**PROCURATIONS :**

*BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, DE CARRION Alain donne procuration à IDZIAK Ludovic (à partir de la question 3), DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMÉZ Philippe, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Léo, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HOCQ René donne procuration à GAROT Line, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à CLAIRET Dany, TASSEZ Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre.*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BERRIER Philibert, EDOUARD Éric, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josèphe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HERBAUT Jacques, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno.*

La séance est ouverte,

### **Olivier GACQUERRE**

Bonsoir chers collègues, le quorum étant atteint je vous propose de vous installer et de prendre place dans ce nouveau format en espérant que vous ayez passé un bel été. Nous avons une première partie qui concerne le Bureau communautaire avec ses dix-neuf questions, nous aurons ensuite le Conseil communautaire qui prendra la suite. Petite précision, il faudra ressortir à la fin du Bureau communautaire pour refaire l'émergence cette fois pour le Conseil communautaire. Ce sera l'occasion de faire une petite pause technique pour celles et ceux qui le souhaitent. Je rappelle le timing : à 18h30, 40 maximum, je me fais gardien du temps, nous devons avoir terminé nos travaux ici pour pouvoir donc sortir faire l'émergence et démarrer à 19 heures notre Conseil communautaire. Vous m'avez imposé le timing puisque je vous ai interrogés, globalement je le redirai, mais il a été demandé par les collègues de garder cette formule à la suite pour nous libérer les bureaux. C'est vrai que l'on fait quinze séances par an, donc on a fait huit bureaux à peu près l'année dernière et sept conseils, cela fait donc forcément gagner huit soirées. En l'occurrence, il faut que l'on soit un peu plus structurés. Merci également à Joël Duquenois qui va occuper les dix premières minutes. On le remercie. C'est mon homologue et Président de la CAPSO, il préside également une Communauté d'agglomération voisine avec laquelle on collabore beaucoup, comme vous le savez. Je le remercie pour ses relations de confiance et de travail prospectif, mais aussi fructueux. Joël est également comme vous le savez certainement Président du Centre de gestion auprès duquel la collectivité est adhérente, il va donc vous en présenter les missions. Vous pourrez bien sûr poser les questions que vous souhaitez puisqu'il a une antisèche qui s'appelle l'Administration à ses côtés, mais je pense qu'il connaît bien son sujet. Il y a un sujet en particulier qui vous touche, c'est le service de remplacement. Vous le savez, quand dans les communes rurales, manque le secrétaire de mairie, c'est toujours très compliqué donc à ce titre, nous avons engagé certaines démarches qui fonctionnent bien, mais vous pourrez demander des précisions le cas échéant. Merci, Joël, je te laisse donc la parole.

### **Présentation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais par Monsieur DUQUENOIS**

#### **Joël DUQUENOIS**

Merci, Monsieur le Président, merci Olivier. Comme tu l'as rappelé, nous avons l'habitude de travailler ensemble sur des sujets divers et notre collaboration avec nos différents collègues des structures intercommunales est très fructueuse et nous avançons bien évidemment sur les dossiers. Je suis ici ce soir en tant que Président du Centre de gestion et je suis accompagné d'une partie de la direction, Monsieur Bernard Devaux, directeur, Anne Budynck, Sabine Melville, Claire Janquin et quelqu'un que vous connaissez aussi, c'est Arnaud Figenwald. Voilà un rappel pour vous dire le plaisir de nous retrouver ici ce soir pour vous présenter en quelques minutes le Centre de gestion. Nous avons décidé de présenter nos missions à l'ensemble des intercommunalités, démarche de proximité qui permet de couvrir tout le département et de nous faire connaître auprès des maires. Nous sommes arrivés à mi-chemin. Il nous reste moins d'une dizaine d'intercommunalités à voir, je sais que vous avez besoin de solutions clés en main pour faciliter la gestion de votre quotidien. Notre rôle au Centre de gestion est de vous aider, vous, maires employeurs, et vous apporter des solutions dans la gestion des ressources humaines qui est notre cœur de métier. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous sommes intervenus en première partie de vos réunions de territoire sur la question de la protection des données. Cédric Diévert, Responsable du service Usages numériques et informatiques a pu vous exposer les obligations qui s'imposent en la matière et les solutions que nous proposons au Centre de gestion pour y faire face et vous mettre en conformité avec la loi. Je remercie Madame Lambert qui a été notre interlocutrice privilégiée pour mettre en œuvre cette démarche partenariale avec la Communauté d'Agglomération. Nous sommes prêts à renouveler l'expérience sur d'autres sujets qui vous préoccupent. Nous le faisons également sur la CUA, la Communauté Urbaine d'Arras, par nos interventions sur les réunions d'élus des six bassins de vie. J'étais présent il y a peu de temps au Congrès de la Fédération Nationale des centres de gestion ; avec mes homologues, nous avons

partagé les mêmes constats sur les difficultés que nous rencontrons dans nos collectivités pour recruter certains profils, des profils techniques ou des métiers en tension comme les secrétaires de mairie, Monsieur le Président vient de l'évoquer. Ces problématiques sont réelles et aggravées par un manque d'attractivité de l'emploi territorial, notamment auprès des nouvelles générations. Un travail collaboratif doit se faire sur les enjeux de recrutement et d'attractivité où le Centre de gestion doit prendre toute sa part. Il faut anticiper ensemble les transitions écologiques, numériques, démographiques et accompagner les nécessaires montées en compétences de nos agents. Comme partout en France, votre territoire sera impacté par la vague de départs en retraite de secrétaires de mairie. Au Centre de gestion, nous avons anticipé par l'organisation de sessions de formation de secrétaire de mairie, deux sur la Communauté d'Agglomération, le Béthunois et le Bruaysis, comme sur le Montreuillois, l'Arrageois, mais rien n'empêche de réintervenir si de réels besoins existent. Sachez aussi que le Centre de gestion peut vous accompagner pour faciliter vos recrutements en relayant vos demandes sur nos réseaux et auprès de potentiels candidats et aussi, en analysant les candidatures ou en participant aux jurys. Aujourd'hui, je suis donc accompagné de la Direction, et avant de passer à la présentation de nos missions, je vous précise qu'un questionnaire vous a été remis pour nous permettre de connaître votre niveau de satisfaction par rapport à nos services et pour recueillir vos éventuels besoins et attentes. Vous pourrez soit nous les remettre ou nous les retourner. Je vais vous présenter maintenant les principales missions du Centre de gestion. Nous avons les missions obligatoires, collectivités et établissements publics de moins de 350 fonctionnaires, cotisations aussi de 0,8 % de la masse salariale. Nous gérons donc les carrières pour 20 500 agents gérés pour 1 187 collectivités et établissements publics, instances consultatives qui regroupent les CAP et les CCP, commission consultative paritaire pour les contractuels et le CT, comité technique. Le conseil de discipline, les instances médicales, le conseil médical qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> février les commissions de réforme et comité médical, la CNRACL, assistance à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite, la bourse de l'emploi, publicité des créations et vacances de postes, recherche d'emploi après disponibilité, la FNPE, accompagnement recrutement mobilité. Le reclassement, période préparatoire au reclassement, les concours bien évidemment, statistiques rapport social unique que vous connaissez, ancien bilan social que vous devez remplir annuellement, le conseil juridique statutaire, les droits syndicaux, collège des représentants déontologues référents, laïcité. Voilà nos missions obligatoires, je m'arrête là. Si vous avez des questions, sur ces principales missions, je suis à votre écoute. Ou vous pouvez vous adresser bien évidemment au Centre de gestion, ils sont là pour vous répondre.

**Olivier GACQUERRE**

Merci Joël qui a tenu le timing.

**Joël DUQUENOY**

Je n'ai pas fini. J'ai dit les missions obligatoires. Maintenant, j'arrive aux missions facultatives.

**Olivier GACQUERRE**

Il va tenir le timing.

**Joël DUQUENOY**

Collectivités et établissements publics affiliés aux adhérents, cotisations additionnelles, c'est important, nous gérons aussi la médecine préventive, l'assistance et le conseil en prévention, le handicap, le partenariat CNRACL, la médiation préalable obligatoire, le remplacement, le conseil en organisation, l'assistance au recrutement, l'assurance des risques statutaires, la protection sociale complémentaire santé et prévoyance, la plateforme des marchés publics, le délégué à la protection des données RGPD, l'e-administration, mairies connectées et dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes. Voilà ce que nous faisons et on va aussi vous faire un petit focus sur l'action du Centre de gestion auprès des collectivités de la Communauté d'Agglomération, vous en avez la carte et vous voyez les différentes conventions qui sont signées avec les collectivités de la Communauté d'Agglomération. Pour le service de remplacement, c'est un service qui s'étoffe. Malheureusement ou

heureusement, les candidats ou les candidates trouvent rapidement un emploi. Nous en faisons l'expérience. Si nous formons 15 secrétaires de mairie, dans l'année qui suit, 12, 13 ou 14 ont trouvé un emploi définitif dans différentes collectivités. Nous continuons donc à faire nos formations. Nous allons mettre aussi la paie à façon à partir de janvier 2023 pour les communes qui le souhaitent, l'archive itinérante et numérique, offre de base bien évidemment, le recrutement vient d'être validé cet après-midi, nous avons trouvé la personne adéquate. Nous allons continuer nos rencontres de territoires, tout le territoire a été couvert. Ces rencontres sur l'ensemble des arrondissements permettent de balayer et d'échanger sur des thématiques d'actualité et offrent aussi la possibilité aux élus, aux secrétaires de mairie, aux gestionnaires RH, de venir rencontrer des experts du Centre de gestion pour échanger. Nous avons donc de nombreux dossiers en cours, complexes, mais nous sommes bien évidemment à votre écoute et les services sont en permanence à votre écoute. Voilà toutes les missions faites et organisées par le Centre de gestion. Voilà Monsieur le Président.

### **Olivier GACQUERRE**

Merci, j'avais un peu accéléré, désolé si je t'ai brusqué, ce n'était pas le but. Mais il est resté dans le timing malgré tout. Tu avais de l'avance et tu es pile dans le timing, donc merci au Président pour sa disponibilité et sa venue ce jour. Est-ce que vous avez des questions en particulier dans votre gestion quotidienne. Est-ce qu'il y a des suggestions à faire ? Non ? Parfait. J'attire votre attention tout de même sur certains sujets qui nous paraissent anecdotiques, notamment le fameux DPO, le délégué à la protection des données parce qu'en réalité, on peut être contrôlés par la CNIL. Je parle sous couvert de Monsieur le représentant adjoint de Bruay parce que je pense que vous avez un contrôle de la CNIL et que vous pouvez attester que c'est très sérieux, comme contrôle. On a tendance à laisser un peu cette réglementation de côté pensant qu'elle ne nous est peut-être pas destinée, mais je peux vous dire que c'est très sérieux. Quand vous êtes interrogé, ce n'est pas amusant. Il y a donc tout de même quelques repères à avoir et c'est compliqué dans sa commune rurale d'avoir ce genre d'interlocuteur, auquel cas vos obligations vous pouvez aussi les remplir via ce service mutualisé en tant que tel. Effectivement, cela peut être très utile. Voilà donc le genre de service. En général, la priorité, c'est le remplacement bien évidemment avec la difficulté de pouvoir trouver des gens parce qu'une fois qu'ils sont formés, ils sont pratiquement déjà recrutés, mais il avait été acté le principe d'en prendre plus que de besoin pour justement anticiper les demandes. D'ailleurs, on s'était même interrogés sur l'organisation par nous-mêmes de ce type de formation et on avait finalement convenu que c'était plus simple de passer par le Centre de gestion, mais sur ce genre d'activités complémentaires, qui nous semblent répondre à des aspects purement réglementaires et pas toujours concrets dans notre activité de tous les jours, je peux vous dire qu'il faut faire attention avec ces sujets, on peut vous conseiller et le Centre de gestion également. On peut même vous aider à faire ce qu'il faut parce qu'en réalité, il faut qu'on désigne des gens. Ce sont donc des sujets à regarder. S'il n'y a pas de question ou d'intervention, je remercie Monsieur le Président, cher Joël, merci pour ta venue ce jour et merci pour ton engagement pour le Centre de gestion.

### **Joël DUQUENOY**

Merci, et bon courage. Bonne soirée surtout, je retourne sur Saint-Omer pour faire la même chose.

### **Olivier GACQUERRE**

Super, bon Conseil. Tout à l'heure à l'ouverture du Conseil communautaire, je voudrais que nous puissions avoir une minute de silence puisque cet été, quelques élus nous ont quittés dans les communes. Je vous proposerai donc tout à l'heure de leur rendre un hommage. Je vous dirai peut-être aussi quelques mots sur la fréquentation touristique du territoire parce que c'était assez significatif. C'est intéressant d'avoir quelques chiffres. Steve Bossart qui est excusé ce soir et qui est le Président de l'office de tourisme intercommunal nous rappelait les chiffres samedi matin. Je trouve que ce serait intéressant d'en avoir quelques-uns en tête puisque c'est toute une activité, une économie qu'on n'avait pas forcément présente dans nos esprits. On pense bien sûr industrie, on pense agriculture, mais on ne pense pas toujours à cette économie résidentielle, donc je vous en dirai quelques mots. Quelques mots aussi pour vous dire que l'année dernière, nous avons noué un partenariat avec le RC-Lens, deux places avaient été offertes dans

chaque commune aux maires qui en faisaient ce qu'ils voulaient pour remercier la commune et les élus pour leur engagement. C'était donc Lens-PSG, je crois, l'année dernière. Avec l'exécutif, puisque cela avait été largement apprécié, nous avons donc décidé de refaire la même opération. Ce ne sera pas Lens-Paris-Saint-Germain parce que c'est le 1<sup>er</sup> janvier, cette année il y a le Boxing Day en championnat. On vous proposera la date du 7 mai 2023 pour Lens-Marseille. Vous pourrez d'ores et déjà organiser peut-être les choses. Ce ne se sont pas des places en VIP, c'est en tribune, mais c'est le geste qui compte. En tout cas, on sera heureux de pouvoir y aller. Je tiens à vous dire également qu'on est en discussion avec le RC Lens également, on a rencontré Arnaud Pouille pour voir comment nous pourrions développer nos partenariats aussi pour nos jeunes et pour nos communes, donc on a une rencontre prévue prochainement puisqu'il est originaire de Norrent-Fontes. Arnaud Pouille est le DG du Racing Club de Lens et c'est lui qui pour la petite histoire était beaucoup dans le rugby avant et qui a mené le rose au stade français.

**Rapporteur : GACQUERRE Olivier**

**- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Olivier GACQUERRE**

*On doit désigner également un ou une secrétaire de séance. Est-ce que Dorothee Opigez est arrivée ? Non, je ne l'ai pas vue. Je descends dans l'ordre. Jérôme Demulier à Richebourg ? Je ne le fais pas exprès pour montrer les absents. Emmanuelle Debusne est là, de Haillicourt, est-ce que tu accepterais d'être notre secrétaire ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté.*

*Avant que nous démarrions nos travaux également, je dois vous dire et je vous le redirai tout à l'heure, que nous avons une nouvelle application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'une ordonnance n° 2021-1310 qui a été donc décidée le 7 octobre 2021. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une modification de nos procès-verbaux. Maintenant, il est donc demandé de préciser dans les procès-verbaux, donc dans les comptes-rendus de nos conseils et travaux, bureaux également, de noter le nom des élus qui auraient voté contre le texte ou se seraient abstenus sur les délibérations en particulier. Si vous décidez de voter contre ou de vous abstenir, les autres par définition ayant voté pour, je vous demanderais donc de lever la main, de prendre la parole et de citer votre nom pour que cela puisse être enregistré et retranscrit dans les procès-verbaux. C'est une modification, on nous demande aussi d'avoir une attention particulière et renforcée sur l'information des conseillers municipaux qui ne sont pas communautaires, notamment sur les avis émis, sur les discussions qui se font à travers la Conférence des maires. On demandera donc aux maires peut-être de nous assurer un retour vers leurs conseils municipaux. Je ne sais pas comment on va pouvoir le formaliser. Je sais que vous le faites en général, mais il nous est demandé de le formaliser, la réglementation s'imposant bien sûr à nous. Est-ce que c'est valable pour les communes ? Oui. C'est valable pour toutes les collectivités, donc c'est valable également dans vos communes. Vous voulez les références ? Peut-être qu'on pourra vous envoyer un petit courrier avec les références, on fera cela. Effectivement, on aurait pu penser de vous donner un peu les textes puisque cela s'applique pour tout le monde.*

**- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DES 24 MAI ET 28 JUIN 2022.**

**Olivier GACQUERRE**

*Avant de laisser la parole à Ludovic, qui présentera avec Pierre Duriez le rapport d'activité du Conseil de développement, il y avait l'adoption du procès-verbal de la séance du Bureau communautaire des 24 mai et 28 juin 2022. C'est bon ? Merci. Je vais donc céder la parole tout de suite à Ludovic et au Président du Conseil de développement Pierre Duriez.*

**Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic et DURIEZ Pierre**

**1) RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - ANNEE 2021**

« En application des dispositions de l'article L. 5211-10-1 V du CGCT « le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Par délibération n° 2020/CC180 du 8 décembre 2020, le Conseil communautaire adopte notamment le règlement général de fonctionnement du Conseil de développement dans lequel il est précisé au point 1-3 « Relations avec la Communauté d'Agglomération et représentation extérieure » que « Le Président du Conseil de Développement informe le Conseil Communautaire au moins une fois par an du bilan de l'activité du Conseil ».

Suite à l'avis favorable de la Commission Aménagement, Transports et Urbanisme du 13 juin 2022, l'Assemblée est invitée à examiner et à débattre sur le rapport d'activité du Conseil de développement au titre de l'année 2021, tel que ci-annexé. »

**Ludovic IDZIAK**

*Merci Monsieur le Président.*

**Olivier GACQUERRE**

*Pour vous présenter l'activité 2021. En les remerciant par avance.*

**Ludovic IDZIAK**

*Juste introduire les propos de Pierre Duriez, juste un rappel de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique. Elle oblige depuis 2019 les EPCI de plus de 50 000 habitants à mettre en place un Conseil de développement. C'est évidemment notre cas. Le Conseil de développement est donc notre organe consultatif qui a pour but de favoriser le dialogue et la concertation avec les acteurs de la vie et du développement du territoire. Ainsi, évidemment nous apporter des avis complémentaires avant l'adoption et la mise en œuvre de nos politiques publiques. Le CGCT prévoit que le Conseil de développement établit un rapport d'activité qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI, chaque année. Je cède donc la parole au Président de notre Conseil de développement, Pierre Duriez que vous connaissez tous afin qu'il puisse nous présenter le bilan d'activité de l'année 2021. Évidemment, je tiens à lui adresser mes plus vifs remerciements et félicitations pour son implication, ainsi bien sûr qu'à tous les membres du Conseil de développement, qui compte aujourd'hui 79 membres, félicitations pour le travail accompli, l'investissement de chacun, la qualité de nos échanges et bien sûr l'apport essentiel de vos travaux en particulier à notre futur Projet de territoire. Je te laisse la parole, Pierre.*

**Pierre DURIEZ**

*Merci Ludovic, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, bonsoir. Merci de m'accorder quelques minutes ce soir pour vous rendre compte de l'activité du Conseil de développement 2021. On a tardé un peu, mais c'est celui de 2021. Je vais bientôt revenir pour le 2022. Vous avez reçu en annexe le document de six pages qui résume déjà le travail de l'année 2021. Je ne reviens pas sur l'organe consultatif du Conseil de développement, un lieu de dialogue, de concertation, avec les acteurs de la vie et du développement du territoire et on vient un peu pour éclairer sur certains sujets la réflexion des élus. On apporte notre vision des choses. En termes de composition et d'organisation, je ne vais pas le rappeler, on a 79 membres, 57 structures présentes, plus 12 habitants puisque vous le voyez sur la droite, on a créé un nouveau collège qui est un collège des habitants, c'est-à-dire que les gens se représentent eux-mêmes.*

C'est en 2021 que ce collège a été créé. On a un Bureau constitué d'un Président et de cinq Vice-présidents qui regroupent les cinq collèges. Le monde économique, le collège des syndicats, le collège des structures publiques et assimilées, le collège vie collective, familiale et associative, et le collège des habitants où il y a douze personnes, c'est-à-dire trois par sous-territoire puisque l'Agglomération a décidé d'avoir quatre sous-territoires. Le mot de sous-territoire n'est peut-être pas bienvenu, il faudrait trouver un autre terme, mais vous avez compris. Chaque mois quasiment, nous nous réunissons en Bureau, avec les représentants des commissions thématiques, c'est ce que j'appelle un bureau élargi qui fait quand même une belle équipe. On a une Commission santé animée par Bernard Dehuy, une Commission transport mobilité avec Jean-Louis Lugez, une Commission emploi-formation jeunesse avec Yolande Agbeko, une commission patrimoine, culture, tourisme avec Daniel Boys, une Commission environnement avec Corinne Rudowicz et une Commission communication avec Christian Larivière. La Commission communication en particulier permet une édition d'une lettre régulière, je ne vais pas dire mensuelle parce qu'on n'a parfois pas suffisamment de temps pour la publier tous les mois. Par contre, on se réunit tous les mois, il y a toujours une réunion de bureau dans ces locaux. Bien sûr, 2021 a été un peu plus compliquée puisque comme tout le monde, on a été soumis aux règles sanitaires. Je rappelle que la présentation de notre instance a été résumée dans le numéro 100 Agglo de novembre 2021 sur une page entière. Je pense que cela permet en particulier à l'ensemble de la population de prendre un peu mieux connaissance de ce qu'on est. Cela fait un petit moment que j'y suis, car j'y suis depuis la naissance du Conseil de développement, j'apprécie donc beaucoup l'engagement bénévole de toutes ces personnes et je n'hésite pas à les remercier régulièrement. On a eu du renouvellement aussi, bien évidemment, et avec succès. Je peux apporter le témoignage ici que véritablement, ils ont collectivement une vraie attention au développement économique, environnemental et social de notre territoire. Je crois que ce sont des passionnés qui aiment se retrouver pour apporter aussi leurs points de vue. Les principales activités en 2021, on a contribué à l'élaboration du projet de territoire, on a eu un certain nombre de séances, je crois qu'il y en a eu une douzaine. Dans des groupes de travail bien évidemment, c'était important. Je pense que c'est vraiment quelque chose qui a intéressé l'ensemble des membres qui ont participé. On a aussi la participation aux travaux des instances et programmes internes et externes à l'Agglo. Artois mobilité, le CIAS, le contrat local de santé, le comité local de l'alimentation, et bien sûr d'autres. Dernièrement, on a eu aussi un soutien écrit auprès du Préfet à la motion des élus contre le stockage des déchets dangereux à Hersin-Coupigny et on est invités, on participe au comité de pilotage dans le cadre de la consultation nationale du débat public. Je suis allé le 23 ou 24 juillet à la réunion, mais comme je n'étais pas là la semaine dernière, c'est Daniel Boys qui y est allé. Cela veut dire qu'il y a toujours quelqu'un au Conseil de développement qui peut assurer. On a eu aussi une réunion thématique formation avec les directeurs de la FSA et de l'IUT puisque le directeur de la FSA siège au Conseil de développement. La directrice de l'IUT pas encore, puisqu'elle n'était pas encore nommée, mais je pense qu'elle est intéressée aussi pour y venir. Cela nous paraît important d'afficher la place de l'enseignement supérieur et tout son rôle dans l'insertion des jeunes pour notre territoire.

Les principales activités, on a eu dix réunions de travail sur le projet de territoire entre mars et juin, et on a répondu très positivement à l'invitation d'Olivier Gacquerre pour participer à l'élaboration. On n'a pas simplement attendu que le document final nous parvienne, on a véritablement participé, mais on avait déjà participé aussi à d'autres projets comme le PCAET, le plan climat-air-énergie territorial. On avait aussi participé à l'élaboration. Quand on met les réflexions ensemble, on a convenu qu'il y a eu une véritable convergence des approches et des visions sur l'ensemble des thématiques avec les élus, donc c'était heureux de le constater. On a aussi identifié les quatre enjeux structurants et prioritaires et on a aussi participé au le 5 juillet à Olhain à la journée qui avait réuni élus communautaires et cadres de l'Agglomération. Les quatre enjeux, je ne vais pas vous les rappeler en détail, mais c'est important d'assurer le renouveau économique favorable à l'emploi local, améliorer les mobilités externes et internes, je pense qu'on a aussi ce souci des mobilités internes, passer d'une organisation urbaine multipolaire à un véritable réseau de ville solitaire et durable et créer les conditions d'une attractivité territoriale pour accueillir des entreprises, des nouveaux habitants et des visiteurs en développant les services dont ils ont besoin.

Quelles sont les perspectives 2022 ? On aura à émettre un avis sur le projet de territoire puisque c'est ce qui nous est demandé dans la loi, de se prononcer. Cela veut dire qu'on attend avec impatience l'écriture. Je sais qu'il y en a qui ont la plume entre les mains, donc je leur souhaite bon courage et à bientôt. Poursuivre aussi l'implication des membres dans les instances et dispositifs internes de l'agglomération, assurer les réunions thématiques dans le cadre du contrat local de santé, un cycle de l'eau puisqu'on a eu toute une série de réunions sur l'eau, sur le tourisme, sur la citoyenneté, sur le parcours emploi-formation.

Continuer à faire des propositions aux élus suite à ces réunions thématiques, revoir éventuellement parce que dans la composition du conseil de développement, on a actuellement quelques structures. Il reste encore de la place pour quelques structures. Certaines n'ont pas désigné. Il y en a une ou deux qui ne viennent pas. On se demande donc à quoi cela sert de vouloir venir quand on n'est pas présent, d'autant plus qu'il y a souvent un titulaire et un suppléant, donc on peut déjà assurer une représentation. C'est donc une réflexion que l'on fait en interne bien évidemment et je pense que c'est un peu un appel qui nous a été fait, de suivre en particulier la mise en œuvre du projet de territoire. Ce sera à discuter avec les élus en particulier. En 2022, qu'a-t-on fait ? Puisqu'on a déjà bien entamé l'année. Un cycle sur l'eau, on aura eu cinq réunions, dont une en conclusion pour faire un document écrit qui pourra être diffusé sur l'ensemble des thématiques autour de l'eau. Le projet Artisan de la santé, ce n'est plus un projet. Il y a bien aujourd'hui la constitution d'un groupe, ce qu'on appelle des artisans de la santé et vous avez un certain nombre de personnes de vos communes qui y participent activement d'ailleurs, c'est très intéressant. Il y a le projet du Centre intercommunal d'action sociale sur le bien-vieillir ensemble, cela veut dire qu'il faudra qu'on puisse se saisir aussi de ce travail pour avancer en 2022 et dernièrement, nous avons eu la chance d'accueillir un jeune étudiant Remy Deunette qui a été stagiaire à l'Agglo, mais plutôt au Conseil de développement sur l'implication des jeunes dans la démocratie participative et la vie de l'Agglomération. On a une réunion le 19 octobre de préparation, on va faire une soirée Conseil de développement, une plénière sur ce thème des jeunes en particulier, leur implication sur notre territoire parce qu'on pense que c'est eux l'avenir de notre territoire. C'est la difficulté de les faire venir aux réunions le soir, ce n'est pas si simple que cela donc il faut qu'on réfléchisse à des formes. Durant le projet de territoire, il y a eu des rencontres avec les jeunes qui ont été très positives en particulier du côté des jeunes qui se sont véritablement impliqués. Je crois qu'il faut que l'on continue à les impliquer davantage sur le devenir de notre territoire. Enfin, en conclusion, on a vraiment une réelle envie de participer à ce projet, y apporter le point de vue de ce qu'on appelle la société civile, une volonté de poursuivre notre mission avec enthousiasme et détermination, un travail qui contribue à l'ambition des élus communautaires pour un but commun. Notre but est, je le répète régulièrement, vous m'avez déjà entendu et je pense que cela reste pour moi un leitmotiv, le bien-être et le mieux vivre ensemble de tous nos citoyens sur les cent communes du territoire. Je voudrais ajouter un petit mot puisque je me suis dit qu'engagés pour le développement de la démocratie participative, nous nous réjouissons aussi que dans des communes naissent des comités de quartier, des conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville. Il y a des conseils municipaux de jeunes, sans oublier qu'il y a aussi d'autres formes citoyennes à la vie locale. On n'est pas les seuls à faire de la démocratie participative, surtout pas. Et on n'entend pas être représentatifs non plus, bien évidemment. Vous le constatez comme moi, l'abstention progresse à chaque élection. Aujourd'hui, c'est un fait. Elle signifie sans doute un désintérêt pour la chose publique, la « res publica » comme on l'appelle, le vivre ensemble, mais elle révèle également un manque de confiance envers les élus. On dit parfois les élites pour qualifier les responsables. Pourtant, la démocratie a besoin d'hommes et de femmes qui se rencontrent, qui s'écoutent, qui se respectent, qui échangent, qui débattent, en un mot participent. C'est l'apprentissage de l'engagement et du faire société. On est convaincus au Conseil de développement que cela, c'est essentiel dans la vie de notre collectivité. Pour conclure, et à titre personnel plutôt, je suis convaincu que tout projet nécessite une implication du plus grand nombre dès le départ, car c'est fini le temps où tout s'imposait d'en haut. Aujourd'hui, un projet, quel qu'il soit, se construit en concertation même parfois vive avec les habitants, avec les acteurs concernés. C'est cette démarche qui a été retenue pour l'élaboration du projet de territoire et je m'en réjouis, je vous félicite d'avoir proposé cette démarche. Merci pour votre attention.

## **Olivier GACQUERRE**

Merci à Pierre pour l'animation effectivement de cette belle structure, et merci aux bénévoles qui la composent. Ils sont l'expression populaire et sont une voix aussi de consultation entre les urnes puisque ce conseil se veut être représentatif d'une partie en tout cas de la population et des acteurs. Je vous invite également à participer à leurs travaux quand vous le pouvez. C'est intéressant, il y a des thématiques. Ce ne sont pas deux instances qui roulent en parallèle et qui ne se croisent jamais, n'hésitez pas, vous serez très bien accueillis et merci à Ludovic également qui anime aussi ce Conseil de développement qui aura vocation, comme cela a été rappelé, d'être un peu ce parlement du territoire et assure avec nous l'évaluation, l'avancée du projet de territoire une fois qu'il sera bien sûr voté. Ce sera donc chose faite, ou pas, mais en tout cas il sera présenté le 6 décembre prochain.

**Pierre DURIEZ**

*Je voulais simplement rajouter effectivement que des élus participent et des Vice-présidents en particulier, et on s'en réjouit. Je pense que ces échanges sont très bénéfiques. Comme le temps m'était un peu imparti...*

**Olivier GACQUERRE**

*On va le rattraper d'ailleurs. Merci Pierre en tout cas, j'en profite pour vous dire puisque tu as évoqué le projet d'installation de stockage de déchets dangereux à Hersin, que nous avons pris une position collective après un débat à l'occasion d'un Bureau communautaire d'ailleurs, sauf erreur de ma part, où les maires des communes concernées s'étaient exprimés et à l'unanimité, nous avons pris une position qui d'ailleurs a fait écho au Conseil de développement qui a pris la même position. Je voulais vous dire que comme vous le savez, on a cette consultation nationale du débat public qui s'est ouverte. Jean-Raymond Wattiez est un ancien maire du Nord pendant 25 ans, il pilote un peu cela, il est garant de l'organisation des débats. Il y a une première rencontre puisque jusqu'au 31 octobre, il y a une série d'ateliers, de conférences, d'explications, de rendez-vous, des permanences pour éventuellement être reçu et s'exprimer. L'Agglomération a proposé de verser notre contribution sur le même ton que ce qu'on a pu présenter et nous suivrons bien sûr l'avis des communes qui n'a pas changé. On avait posé un certain nombre de questions, on a même des doutes sur lesquels on n'a pas eu de réponse donc s'il n'y a pas de fait nouveau, il n'y a pas de raison de changer de position. Ce qu'on propose, c'est de verser au moment où il y aura cette enquête publique qui va s'ouvrir, notre contribution en tout cas nos remarques telles qu'elles avaient été collectivement formulées. On vous invite bien sûr à y participer si vous le souhaitez à titre individuel ou dans vos communes bien évidemment. Les communes qui sont concernées n'ont d'ailleurs pas besoin de mon appel à contribution pour y être puisqu'elles sont hyper mobilisées et on les en remercie. Je voulais donc vous le préciser parce qu'on pourrait s'interroger sur la position collective, elle n'a pas évolué et elle est conforme à celle qui avait été exprimée en appui des quatre communes concernées. Je vais céder pour la question 2 la parole à Jean-Michel Dupont. Il reste 35 minutes, 18 questions, il y a des choses que vous avez reçues, c'est plutôt technique. Soyons brefs et précis sur l'exposé des situations qui ont été reçues par nos collègues pour qu'on puisse plus consacrer le temps aux questions éventuelles ou aux contradictions s'il y en avait bien évidemment.*

**Décision du Bureau : adopté**

## **DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE**

**Rapporteur(s) : DUPONT Jean-Michel**

### **2) APPEL A PROJET « APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES » – DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT DE VALORISATION DES METIERS DE LA SANTE**

« Portés par la région Hauts-de-France, les « Contrats de branches » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe, sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques, du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets et mutualisant pour les différents partenaires associés : les fédérations, les branches, la Région, l'État et ses différents services (Pôle Emploi, DIRECCTE, Rectorat).

Depuis leur adoption le 14 décembre 2018, un travail partenarial de proximité a permis la mise en œuvre de ces 13 contrats de branches. Au travers de l'appel à projets « Appui aux contrats de branches », la Région souhaite amplifier l'accompagnement de ces travaux partenariaux afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées.

Les projets seront administrés et mis en œuvre par les porteurs qui pourront en assurer le cofinancement. Cet accompagnement portera sur les quatre volets suivants :

- Volet 1 : l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,
- Volet 2 : l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation,
- Volet 3 : l'accompagnement des hubs emploi-formation (organisation, à l'échelle des territoires ou à l'échelle régionale; d'événements portant simultanément sur l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers et les échanges de bonnes pratiques emploi/formation)
- Volet 4 : l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques.

La Communauté d'agglomération, dans le cadre de sa politique de Développement économique, et plus particulièrement, dans le cadre de sa feuille de route Emploi, s'est notamment fixé comme objectifs de favoriser la lisibilité de l'offre emploi formation du territoire et d'agir pour les entreprises et les actifs en menant des plans d'action sectoriels permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Par ailleurs, face à un accès aux soins des habitants du territoire parfois mis à mal par le manque de professionnels de santé. La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane déploie une feuille de route « soutien à la démographie médicale » dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

À la croisée de ces feuilles de route, la communauté d'agglomération souhaite organiser et animer un forum de l'orientation des métiers de la santé. L'objectif étant de mettre en valeur les métiers de la santé « en tension » de notre territoire et les offres de formations disponibles au niveau régional possible auprès des jeunes publics et des personnes en recherche d'emploi.

Au regard des objectifs des quatre volets de l'appel à projets appui aux contrats de branche, la candidature de la Communauté d'Agglomération porterait donc sur le volet 3 « L'accompagnement des hubs emploi-formation ».

La candidature permettrait d'obtenir une subvention de 80 % du coût global du projet, dans la limite de 50 000 euros.

Le montant total du projet s'élève à 63 790 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à projets « Appui aux contrats de branches », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

### **Jean-Michel DUPONT**

*Cette délibération correspond à un projet, un appel à projets qu'on va déposer, appel à projets qui est lancé par la Région et cela va concerner l'organisation d'un événement de la valorisation des métiers de la santé. Comme vous le savez, on a des déficits sur notre territoire de professionnels de santé, que ce soit des libéraux ou même dans les structures publiques et privées, pour recruter c'est difficile. La santé, c'est aussi un axe prioritaire du projet de territoire donc l'objectif va concerner les demandeurs d'emploi, les scolaires et associatifs, les structures publiques et privées, les organismes de formation et cet événement sera organisé sur deux jours les 22 et 23 mars 2023 au Centre régional d'arts martiaux. Il y aura donc des stands animés avec un trinôme, un professionnel du secteur de santé, un étudiant et des centres de formation, des espaces rencontres employeurs, type stages et job dating, des témoignages et des temps forts via la réalisation de capsules vidéo, la création d'une plateforme afin de promouvoir les métiers liés à la santé et mettre en relation l'offre et la demande de stage pour les élèves de classes de troisième du territoire. Cela concerne bien sûr une demande de subvention, le coût du projet serait de 63 790 €, la subvention serait plafonnée à 50 000 €. Voilà ce que je pouvais vous dire.*

*Merci Jean-Michel. Sur ce projet, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc voté. Question 3.*

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : DUPONT Jean-Michel**

**3) APPEL A PROJET « APPUI AUX CONTRATS DE BRANCHES » – DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT DE VALORISATION DES METIERS DU BTP**

« Portés par la région Hauts-de-France, les « Contrats de branches » constituent la déclinaison opérationnelle conjointe, sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques, du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ils définissent des orientations communes et prioritaires et posent un certain nombre d'engagements concrets et mutualisant pour les différents partenaires associés : les fédérations, les branches, la Région, l'État et ses différents services (Pôle Emploi, DIRECCTE, Rectorat).

Depuis leur adoption le 14 décembre 2018, un travail partenarial de proximité a permis la mise en œuvre de ces 13 contrats de branches. Au travers de l'appel à projets « Appui aux contrats de branches », la Région souhaite amplifier l'accompagnement de ces travaux partenariaux afin de poursuivre les actions engagées et répondre aux nouvelles problématiques identifiées.

Les projets seront administrés et mis en œuvre par les porteurs qui pourront en assurer le cofinancement. Cet accompagnement portera sur les quatre volets suivants :

- Volet 1 : l'appui à la connaissance des secteurs d'activité, de leurs problématiques emploi-formation et de leurs besoins,
- Volet 2 : l'accompagnement des dirigeants d'entreprise sur les leviers du développement économique, de l'emploi et de la formation,
- Volet 3 : l'accompagnement des hubs emploi-formation (organisation, à l'échelle des territoires ou à l'échelle régionale, d'événements portant simultanément sur l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers et les échanges de bonnes pratiques emploi/formation
- Volet 4 : l'information et la formation aux métiers émergents grâce aux plateaux techniques.

La Communauté d'agglomération, dans le cadre de sa politique de Développement économique, et plus particulièrement, dans le cadre de sa feuille de route Emploi, s'est notamment fixé comme objectifs de favoriser la lisibilité de l'offre emploi formation du territoire et d'agir pour les entreprises et les actifs en menant des plans d'action sectoriels permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi. À ce titre il apparaît nécessaire de travailler à l'attractivité de certains secteurs d'activité et métiers. C'est le cas du secteur du BTP qui présente de réelles perspectives d'emploi et de formation.

Au regard des objectifs des quatre volets, la candidature de la Communauté d'Agglomération porterait donc sur le volet 3 « L'accompagnement des hubs emploi-formation », et plus particulièrement sur la valorisation du secteur des BTP autour des trois enjeux suivants : faire découvrir, recruter et professionnaliser. Notre projet s'appuiera sur la collaboration et la synergie entre les acteurs du territoire. Notre ambition est de réunir sur un événement l'écosystème du BTP, l'ensemble des partenaires Emploi-Formation du territoire et des professionnels (actifs et employeurs), et cela dans l'objectif de proposer un événement coconstruit.

La candidature permettrait d'obtenir une subvention de 80 % du coût global du projet, dans la limite de 50 000 euros.

Le montant du projet s'élève à 62 500 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à projets « Appui aux contrats de branches », en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 50 000 euros et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

**Jean-Michel DUPONT**

*Ce sera la même chose, un dépôt d'un projet, mais cette fois concernant les métiers du BTP. Cela concernerait également une demande de subvention. Le coût du projet est de 62 500 € bien sûr plafonné comme la précédente subvention à 50 000 €. Comme vous le savez, le secteur du BTP est un secteur qui emploie beaucoup de main-d'œuvre avec le canal Seine Nord, on a de gros majors du BTP sur notre secteur. On a également le lycée des travaux publics. Bien sûr, l'image des travaux publics n'est pas toujours évidente, les gens pensent que par exemple que ce sont des métiers difficiles et sales, etc., et les professionnels ont souvent du mal à recruter. L'objectif est donc de créer un événement en rassemblant bien sûr le lycée, les entreprises, les écoles et autres pour favoriser l'emploi et l'image dans ce secteur. Ce sera les 6 et 7 avril 2023, ce sera au lycée des travaux publics et le contenu, ce sera des stands « Je découvre par la pratique », des espaces rencontre employeurs type stages et job dating, des conférences à destination des professionnels, et des témoignages, des temps forts via la réalisation de capsules vidéo.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc voté, merci beaucoup. Je cède la parole à Corinne Laversin pour quelques délibérations qui concernent le foncier et l'urbanisme.*

**Décision du Bureau : adopté**

### **FONCIER ET URBANISME**

**Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne et DUPONT Jean-Michel**

#### **4) ZAL N° 3 A BRUAY-LA-BUISSIÈRE - ACQUISITION DE TERRAINS, PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

« Dans le cadre de la compétence « développement économique » et suite au transfert des zones communales au profit de la Communauté d'agglomération, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), il convient de procéder à l'acquisition des terrains restant à commercialiser, propriétés de la commune de Bruay-la-Buissière, compris dans la zone d'activités économiques « ZAL du n°3 », à savoir :

- section BC n°266, d'une superficie de 1 536 m<sup>2</sup>
- section BC n°267, d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>
- section BC n°282, d'une superficie de 2 252 m<sup>2</sup>
- section BC n°325, d'une superficie de 3 538 m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 7 372 m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°2022/CC022Bis en date du 3 février 2022, par laquelle le Conseil communautaire a accepté le transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi NOTRe, sur la base des conditions financières fixées par le pôle d'évaluation domaniale.

Vu la délibération en date du 6 avril 2022, par laquelle le Conseil Municipal de Bruay-la-Buissière a décidé la cession des terrains susvisés, au profit de la Communauté d'agglomération, au prix total de 78 442 €, TVA en sus, soit environ 10,64 € HT du m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 10 mars 2022.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Houyez, notaire à Béthune. »

**Corinne LAVERSIN**

*Bonsoir, chers collègues, il s'agit de procéder à l'acquisition de terrains sur plusieurs communes au titre du développement économique, terrains situés dans des zones d'activités commerciales. Il y en a à Bruay, Noeux-les-Mines, Divion et Violaines. Vous avez eu toutes les références cadastrales, le prix des Domaines, le prix des négociations et bien évidemment, nous avons délibéré avant pour accepter et les communes concernées ont également délibéré dans ce sens.*

**Olivier GACQUERRE**

*Je rappelle que c'était la mise en conformité avec cette fameuse loi NOTRe pour laquelle les services de l'État nous avaient donné un délai pour nous mettre à jour risquant sinon de bloquer un certain nombre de ventes sur ces fonciers. On va peut-être donc regrouper, ce sont les délibérations 4, 5, 6 et 7. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Merci, c'est donc adopté. Je cède la parole à Philippe Scaillierez pour la question 8, s'il te plaît.*

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne et DUPONT Jean-Michel**

**5) ZI N°1 A LABOURSE ET NOEUX-LES-MINES - ACQUISITION DE TERRAINS, PROPRIETES DE LA COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES**

« Dans le cadre de la compétence « développement économique » et suite au transfert des zones communales au profit de la Communauté d'agglomération, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), il convient de procéder à l'acquisition des terrains restant à commercialiser, propriétés de la commune de Noeux-les-Mines, compris dans la zone d'activités économiques « ZI n°1 », à savoir :

- section AE n°130, d'une superficie de 1 028 m<sup>2</sup>
- section AE n°133, d'une superficie de 6 418 m<sup>2</sup>
- section AE n°135, d'une superficie de 281 m<sup>2</sup>
- section AE n°137, d'une superficie de 298 m<sup>2</sup>
- section AE n°469, d'une superficie de 15 628 m<sup>2</sup>
- section AE n°470, d'une superficie de 145 m<sup>2</sup>
- section AN n°34, d'une superficie de 3 882 m<sup>2</sup>
- section AN n°91, d'une superficie de 1 731 m<sup>2</sup>
- section AN n°94, d'une superficie de 1 151 m<sup>2</sup>
- section AN n°95, d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>
- section AN n°144, d'une superficie de 18 808 m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 49 391 m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°2022/CC022Bis en date du 3 février 2022, par laquelle le Conseil communautaire a accepté le transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi NOTRe, sur la base des conditions financières fixées par le pôle d'évaluation domaniale.

Vu la délibération en date du 3 juin 2022, par laquelle le Conseil Municipal de Noeux-les-Mines a décidé la cession des terrains susvisés, au profit de la Communauté d'agglomération, au prix total de

442 049,45 €, TVA en sus, soit 8,95 € HT du m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 20 octobre 2021.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Lassue, notaire à Noeux-les-Mines.»

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne et DUPONT Jean-Michel**

**6) ZONE LA CLARENCE A DIVION - ACQUISITION DE TERRAINS, PROPRIETES DE LA COMMUNE DE DIVION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/BC022 EN DATE DU 5 FEVRIER 2020**

« Dans le cadre de la compétence « développement économique » et suite au transfert des zones communales au profit de la Communauté d'agglomération, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), il convient de procéder à l'acquisition des terrains restant à commercialiser, propriétés de la commune de Divion, compris dans la zone d'activités économiques « La Clarence ».

Vu la délibération n°2020/BC022 en date du 5 février 2020, par laquelle le Bureau communautaire a décidé l'acquisition des terrains sis à Divion, cadastrés section AF n°172p1, 176p2, 176p3, 176p4, 176p6, sous réserve d'arpentage.

Considérant que depuis cette date, l'arpentage des terrains a été réalisé et l'emprise des terrains précisée, soit désormais :

- section AF n°213, d'une superficie de 1 248 m<sup>2</sup>
- section AF n°217, d'une superficie de 457 m<sup>2</sup>
- section AF n°220, d'une superficie de 1 319 m<sup>2</sup>
- section AF n°221, d'une superficie de 1 319 m<sup>2</sup>
- section AF n°222, d'une superficie de 3 777 m<sup>2</sup>
- section AF n°225, d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>

Le tout pour une superficie totale de 8 625 m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°2022/CC022Bis en date du 3 février 2022, par laquelle le Conseil communautaire a accepté le transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi NOTRe, sur la base des conditions financières fixées par le pôle d'évaluation domaniale.

Vu la délibération en date du 24 juin 2022, par laquelle le Conseil Municipal de Divion a décidé la cession des terrains susvisés, au profit de la Communauté d'agglomération, au prix total de 56 666,25 €, TVA en sus, soit environ 6,57 € HT du m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale actualisé et en date du 26 août 2021.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de modifier la délibération n°2020/BC022 en date du 5 février 2020, s'agissant de l'emprise des terrains à acquérir par la Communauté d'agglomération, de décider l'acquisition des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Houyez, notaire à Béthune. »

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : LAVERVIN Corinne et DUPONT Jean-Michel**

**7) ZONE LA COCHIETTE A VIOLAINES - ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE VIOLAINES**

« Dans le cadre de la compétence « développement économique » et suite au transfert des zones communales au profit de la Communauté d'agglomération, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), il convient de procéder à l'acquisition d'un terrain restant à commercialiser, propriété de la commune de Violaines, compris dans la zone d'activités économiques « la Cochiette », à savoir :

- section AD n°170, d'une superficie de 8 443 m<sup>2</sup>

Vu la délibération n°2022/CC022Bis en date du 3 février 2022, par laquelle le Conseil communautaire a accepté le transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi NOTRe, sur la base des conditions financières fixées par le pôle d'évaluation domaniale.

Vu la délibération du 23 juin 2022, par laquelle le Conseil Municipal de Violaines a décidé la cession du terrain susvisé, au profit de la Communauté d'agglomération, au prix total de 126 645 €, TVA en sus, soit 15 € HT du m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 3 septembre 2021.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition du terrain susvisé, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Bruniau, notaire à Beuvry. »

**Décision du Bureau : adopté**

**EAU POTABLE**

**Rapporteur(s) : SCAILLIEREZ Philippe**

**8) TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE AFIN D'AMELIORER LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE A DOUVVIN ENTRE L'EXTREMITE DE LA RUE EVRARD ET LE N° 39 DE LA RUE DES MARTYRS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE DOUVVIN**

« La commune de DOUVVIN, compétente en matière de défense extérieure contre l'incendie, va réaliser des travaux de renforcement de sa défense contre l'incendie. Pour cela, les canalisations de distribution de l'eau potable doivent être renouvelées avec un diamètre plus important, dans la rue des Martyrs, entre l'extrémité de la rue Evrard et le N°39 de la rue des Martyrs.

La Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'eau potable, propose d'aider la commune dans le renforcement de ces réseaux qui lui appartiennent et doit engager des travaux de remplacement des branchements d'eau potable, rue des martyrs, et déplacer les compteurs sur le domaine public.

Afin d'optimiser les moyens autant techniques que financiers, les deux parties s'entendent pour désigner la Communauté d'Agglomération pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie de la commune de Douvrin. Les travaux seront contrôlés par les services techniques de la ville de DOUVVIN.

À cet effet, il est nécessaire, en application de l'article L 2422-12 du Code la Commande Publique qui autorise le transfert de maîtrise d'ouvrage par convention lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de signer, avec la commune de Douvrin, une convention définissant les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage ainsi transférée.

Le coût global de l'opération pour le renforcement des réseaux et le renouvellement des branchements (hors coût pour le renouvellement des branchements en plomb) s'élève à : 198 620,61 € HT

Le coût de l'opération de renforcement des réseaux d'eau potable pour l'amélioration de la défense contre l'incendie à la charge de la ville de DOUVRIN est estimé à 175 236,28 € HT.

Le montant de la participation définitive de la ville de DOUVRIN sera arrêté sur la base du décompte général et définitif TTC des opérations.

Le coût pour le renouvellement des branchements qui ne sont pas en plomb à la charge de la communauté d'agglomération s'élève à : 23 384,33 € HT

Le renouvellement des branchements en plomb sera réalisé par la société VEOLIA-Eau dans le cadre de ses travaux intégrés à son contrat de Délégation de Service Public signé avec la Communauté d'Agglomération.

La commune de Douvrin s'engage à rembourser la Communauté d'agglomération sur justificatifs, le montant des dépenses toutes taxes comprises réellement engagées sur la partie des travaux relevant de sa compétence sur le territoire de la commune de Douvrin, y compris les révisions contractuelles du marché.

La commune de Douvrin effectuera le paiement en plusieurs versements comme suit :

- un ou plusieurs acomptes TTC intermédiaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des situations acquittées par la Communauté d'Agglomération et visées par le comptable public,  
La Communauté d'Agglomération devra transmettre à la ville de DOUVRIN les pièces suivantes : le bon de commande à l'entreprise désignée, le détail estimatif associé et l'ordre de service de démarrage des travaux
- le solde versé après réception des travaux et sur présentation par la Communauté d'Agglomération du certificat visé par le comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultants de pièces justificatives, copie des éventuels avenants, les procès-verbaux de réception et de levée des réserves des travaux.

La convention prendra fin à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau » du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- de désigner la Communauté d'agglomération comme maître d'ouvrage des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable pour améliorer la défense extérieure contre l'incendie de la commune de Douvrin, dans la rue des Martyrs à Douvrin, entre l'extrémité de la rue Evrard et le N°39 de la rue des Martyrs.
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec la commune de Douvrin, selon le projet ci-annexé. »

*Merci Président, bonsoir à toutes et à tous, il s'agit d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour réaliser des travaux de renforcement de défense extérieure contre l'incendie pour la commune de Douvrin. Ces travaux s'élèvent à 198 620 €. La ville de Douvrin prend en charge 175 236 € pour le renforcement des réseaux d'eau potable, l'Agglomération prendra en charge le renouvellement des branchements qui ne sont pas en plomb pour un montant de 23 384 €, le renouvellement des branchements en plomb sera réalisé par le délégataire Veolia. Ce projet de convention a reçu un avis favorable par la Commission Cycle de l'eau du 15 septembre 2022, il vous est proposé de désigner l'Agglomération comme maître d'ouvrage de ces travaux et d'autoriser le Président ou le Vice-président à signer cette convention. J'ai essayé de faire le plus synthétique possible.*

**Olivier GACQUERRE**

*Très bien, merci Philippe. Monsieur le maire, c'est bon ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci, c'est voté. J'invite Gérard Ogiez à nous présenter la prochaine délibération, question 9.*

**Décision du Bureau : adopté**

### **AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

**Rapporteur(s) : OGIEZ Gérard**

#### **9) ELABORATION DU PLAN D'ENTRETIEN DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE SECONDAIRE DE 32 COMMUNES DE LA PLAINE DE LA LYS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYMSAGEL**

« Par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2021, la Communauté d'agglomération a étendu les missions réalisées dans le cadre de la compétence GEMAPI à la mise en œuvre d'actions de lutte contre les inondations sur le réseau hydrographique secondaire.

Le SYMSAGEL a déjà réalisé entre 2017 et 2021 un recensement du réseau hydrographique secondaire de 12 communes du Bas Pays, assorti d'un programme d'actions et validé par des arrêtés préfectoraux déclarant ces travaux d'intérêt général.

32 autres communes sur le territoire sont concernées par ce type de réseau hydrographique, notamment les communes de la Plaine de la Lys (Bas et Plat Pays).

Afin de pouvoir mener des travaux sur ces linéaires de fossés, il est nécessaire de réaliser sur ces 32 communes un recensement et une programmation de travaux, ainsi que les dossiers réglementaires de déclaration d'intérêt général.

Il est proposé de confier ces missions au SYMSAGEL qui a déjà réalisé ce type d'étude, et ce, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage selon les dispositions reprises dans ses statuts ainsi libellés : « par délégation des communes ou EPCI qui l'auront expressément demandé par délibération et après accord du Comité Syndical, le SYMSAGEL assure le portage financier et/ou technique ainsi que la réalisation proprement dite des actions inscrites au programme pluriannuel dont le SYMSAGEL n'assure pas directement la maîtrise d'ouvrage »,

Les dépenses relatives à cette étude seront prises intégralement en charge par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, sachant que l'estimation du coût d'une telle étude est d'environ 200 € HT/km.

Le linéaire à l'étude sur le territoire de l'agglomération est actuellement estimé à 360 km, soit un montant d'étude estimé à 72 000 € HT.

Par ailleurs, les dispositions statutaires du SYMSAGEL prévoient d'appliquer une participation complémentaire aux EPCI déléguant leur maîtrise d'ouvrage, au titre des frais d'ingénierie qui seront mobilisés, soit pour la présente étude, une participation d'un montant de 20 682,00 € HT.

Suite à l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau » du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'Elaboration du Plan d'Entretien du réseau hydrographique secondaire de 32 communes de la plaine de la Lys dont la liste figure dans la convention jointe, au profit du SYMSAGEL,

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante, selon le projet ci-joint,

- de procéder au remboursement des sommes correspondantes dans les conditions définies ci-dessus. »

### **Gérard OGIEZ**

*Cette délibération concerne la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYMSAGEL puisque depuis le 7 décembre, la Communauté d'Agglomération a étendu ses missions réalisées dans le cadre de la compétence GEMAPI à la mise en œuvre d'actions de lutte contre les inondations sur le réseau hydrographique secondaire. Le SYMSAGEL a déjà réalisé entre 2017 et 2021 ce même genre d'études, donc elle est nécessaire maintenant pour trente-deux autres communes de la plaine de la Lys et du Plat Pays. Pour mener ces travaux sur ces linéaires de foncier, il est nécessaire de réaliser ces mêmes études que pour les douze autres. Il est donc proposé de confier ces missions au SYMSAGEL. Les dépenses relatives à cette étude seront prises intégralement en charge par la Communauté d'Agglomération, sachant que l'estimation du coût d'une telle étude est d'environ 200 € hors-taxes au kilomètre. Le linéaire à l'étude sur le territoire de l'Agglomération est actuellement estimé à 360 km, soit un montant d'études estimé à 72 000 € hors-taxes. Les dispositions statutaires du SYMSAGEL prévoient d'appliquer une participation complémentaire aux EPCI déléguant leur maîtrise d'ouvrage au titre des frais d'ingénierie qui seront mobilisés, soit pour la présente étude une participation d'un montant de 20 682 € hors-taxes. Il y a eu un avis favorable de la Commission Cycle de l'eau du 15 septembre 2022, il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du plan d'entretien du réseau hydrographique secondaire dont la liste figure dans la convention jointe en annexe, d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention, de procéder au remboursement des sommes correspondantes dans les conditions définies ci-dessus.*

### **Olivier GACQUERRE**

*Merci, Gérard et merci aussi pour le travail qui a été réalisé avec les services, avec les autres élus puisque les communes se sont rencontrées actuellement. L'objectif de cette GEMAPI et de son volet étendu sur le ruissellement et l'érosion, c'est d'arriver d'ici la fin d'année à une stratégie qui serait partagée bien évidemment. Donc essayer d'y voir un peu plus précisément encore les choses pour pouvoir mieux appuyer ces sujets qu'il faudra traiter en partenariat avec les communes, on l'a dit, mais aussi avec beaucoup d'autres acteurs notamment les agriculteurs. On s'appuie donc sur le SYMSAGEL pour le faire. Est-ce que c'est bon pour tout le monde ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je cède la parole à Raymond Gaquère.*

### **Décision du Bureau : adopté**

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE  
CONTRE LES INONDATIONS**

**Rapporteur(s) : GAQUÈRE Raymond**

**10) REALISATION DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - ZEC DE  
LA COMTE - ZEC D'OURTON - ZEC DE GOSNAY - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A  
LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC L'ASADI  
BETHUNE-LILLERS-AIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE  
RETABLISSEMENT DES DRAINAGES**

« Par délibération du 22 mars 2022, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération a désigné l'Association Syndicale Autorisée de Drainage (ASADI), ayant son siège social à la Mairie de Vieille-Chapelle (62 136), 103 rue de la Place, comme maître d'ouvrage des travaux de rétablissement des drainages sur les trois zones d'expansion de crue (ZEC) de La Comté, Ourton et Gosnay.

Dans ce cadre, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée et notifiée le 9 juin 2022 à l'ASADI.

Le coût de l'opération relative aux travaux de rétablissements des drainages au droit des parcelles des zones d'expansion de crue (ZEC) du bassin de la Lawe sur les communes de La Comté, Ourton et Gosnay était estimé à 42 367,50 € HT.

Après la réalisation des études d'avant-projet (AVP), il s'avère que le montant de l'opération a augmenté de 4 856,67 € HT, en raison de la modification du diamètre et de la longueur du collecteur de drainage, et ce, afin de maintenir un bon fonctionnement du réseau de drainage en amont.

Ainsi, le coût de l'opération est estimé à 47 224,17 € HT.

En conséquence, il y a lieu de signer un avenant n°1 avec l'ASADI, ayant pour objet la modification du montant de l'opération.

Suite à l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau » du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification du montant de l'opération qui s'élève ce jour à 47 224,17 € HT et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ASADI correspondant, selon les modalités détaillées dans le projet ci-annexé. »

***Raymond GAQUERE***

*Merci Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de permettre la réalisation des travaux de rétablissement des drainages sur la ZEC de La Comté, Ourton et Gosnay qui étaient estimés à 42 367,50 €. Après la réalisation des études, le montant de l'opération a augmenté de 4 856,67 €. C'est donc pour permettre cette petite augmentation et permettre aussi la réalisation des ouvrages que nous vous questionnons ce soir. Voilà, chers collègues. C'est pour bien sûr l'ASADI qui est le syndicat des casiers de drainage.*

***Olivier GACQUERRE***

*Tout à fait, qui a fait son AG il n'y a pas longtemps. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je ne sais pas si c'est Corinne ou Raymond qui garde la main pour la question numéro 11. Corinne.*

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne et Raymond GAQUERE**

**11) PROJET DE REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE SUR LA  
COMMUNE DE LESPESES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021/BC116  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2021**

Par délibération n°2021/BC116 en date du 30 novembre 2021, le Bureau communautaire a décidé d'acquérir un ensemble de parcelles agricoles déclarées occupées, d'une contenance cadastrale totale de 27 010 m<sup>2</sup>, appartenant à différents propriétaires privés.

La parcelle cadastrée section ZD n° 26, d'une contenance cadastrale de 990 m<sup>2</sup>, appartenant indivisément à Madame Eugénie PETIT-DUPONT, demeurant à Saint-Hilaire-Cottes, 466 rue du Château, et à Monsieur Bruno PETIT, demeurant à Saint-Hilaire-Cottes, 240 rue du Château, a été reprise dans ledit ensemble,

Il s'avère que cette parcelle est libre de toute occupation, et non occupée comme indiqué dans la délibération désignée ci-dessus.

En conséquence, le prix de vente de cette parcelle doit être réévalué au prix de 13 700 euros l'hectare, prix accepté par les propriétaires.

Il est proposé de modifier la délibération susvisée, uniquement s'agissant du statut d'occupation de cette parcelle, les indications des autres parcelles listées n'étant pas erronées, savoir :

- section ZD n°24, d'une contenance cadastrale de 6 520 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°32, d'une contenance cadastrale de 1 800 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°28, d'une contenance cadastrale de 2 100 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°34, d'une contenance cadastrale de 1 120 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°30, d'une contenance cadastrale de 4 290 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°35, d'une contenance cadastrale de 1 140 m<sup>2</sup>,
- section ZD n°36, d'une contenance cadastrale de 9 050 m<sup>2</sup>,

L'ensemble formant une contenance cadastrale totale de 26 020 m<sup>2</sup> de terre agricole occupée, à acquérir selon les modalités du protocole d'indemnisation agricole signé avec le Syndicat de la Propriété Privée Ritale, la FDSEA et la Chambre d'agriculture, soit 7 700,00 euros l'hectare.

- Une parcelle cadastrée section ZD n°26, d'une contenance cadastrale de 990 m<sup>2</sup> de terre agricole libre d'occupation, à acquérir sur la base de 13 700 euros l'hectare,

Les autres modalités financières demeurent inchangées.

Il est précisé que le coût d'acquisition de l'ensemble des terrains compris dans l'emprise du projet état inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 euros, le service pôle d'évaluations domaniales n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau » en date du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de la délibération n°2021/BC116 du Bureau communautaire en date du 30 novembre 2021, de décider l'acquisition du terrain cadastré section ZD °26, propriété de l'indivision PETIT, au prix de 1,37 euro/m<sup>2</sup>, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer les actes authentiques à intervenir en l'étude des notaires désignés par les différents vendeurs.

*Il s'agit de modifier la délibération du Bureau communautaire du 30 novembre 2021 à propos d'une parcelle d'une contenance de 990 m<sup>2</sup> qui appartient à des propriétaires dont vous avez les références. On doit s'en porter acquéreur pour réaliser la ZEC sur la commune de Lespesses. Dans les délibérations, il était noté que la parcelle était occupée. En réalité, elle est libre de toute occupation. Résultat, le montant de la négociation nous fait obligation de repasser à 13 700 € l'hectare.*

**Olivier GACQUERRE**

*Ce n'est pas un changement dans le programme, mais simplement une question de mise à niveau sur le plan juridique et financier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je redonne la parole à Raymond Gaquère pour la question 12.*

**Décision du Bureau : adopté**

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE  
CONTRE LES INONDATIONS**

**Rapporteur(s) : GAQUÈRE Raymond**

**12) ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT  
- ANNEE 2022 - ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES ET SIGNATURE DES  
CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS**

« La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi « Oudin » permet aux Collectivités Territoriales, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats mixtes, de mener des actions de solidarité internationale, dans la limite de 1 % des ressources affectées au budget de ce service.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 28 juin 2017, de poursuivre les actions dans ce domaine, à compter du 1er janvier 2017, et d'accorder sa contribution financière à hauteur de 0,25 % des recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement Collectif.

Au titre de l'année 2022, le montant de cette contribution s'élève à **53 091 €**, et pourrait être réparti entre les six projets d'accès à l'assainissement suivants :

- **Association ONG HAMAP-Humanitaire**, ayant son siège social à Alfortville (94 140), 7 rue de Charenton, pour une opération en Mauritanie dans la ville de Nouadhibou, portant sur la construction de 48 blocs sanitaires et la réhabilitation de 56 blocs sanitaires dans les collèges et lycées. L'opération visant à favoriser l'accès à l'assainissement dans 8 établissements scolaires du secondaire (9 312 bénéficiaires directs : collégiens, lycéens et enseignants), est prévue pour une durée de 12 mois et un budget prévisionnel de 138 297 €.

Cette opération pourrait bénéficier pour l'année 2022 du soutien financier de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de **15 000 €**.

- **Association INTER-AIDE**, ayant son siège social à Versailles (78 000), 44 rue de la Paroisse, pour une opération au Mozambique, Province de Nampula, districts ruraux de Memba, Monapo, Nacala-a-Velha, Mossuril et extension sur les districts de Nacarôa et Nacala Porto, portant sur la construction ou la réhabilitation de latrines améliorées, équipées d'une dalle en béton et d'un système de lavage des mains à destination de 1 000 familles. Il s'agit de poursuivre l'opération 2021 par une extension sur le territoire. L'opération visant à améliorer les structures d'assainissement et renforcer les bonnes pratiques liées à l'hygiène est prévue pour une durée de 1 an et un budget prévisionnel de 20 658 €. Il est proposé de poursuivre en 2022 la participation apportée par la Communauté d'Agglomération en 2021 à cette opération, en accordant une nouvelle aide de **7 500 €**.

- **Association Le Partenariat**, ayant son siège social à LILLE (59 000), 71 Rue Victor Renard, pour une opération en Guinée, dans la région de Labé, Commune urbaine de Labé, portant sur la construction de latrines dans les établissements scolaires (5 cabines) et la réhabilitation de latrines communautaires (bloc de 3 cabines). L'opération visant à améliorer les structures d'assainissement et renforcer les bonnes pratiques liées à l'hygiène, est prévue pour une durée de 1 an et un budget prévisionnel de 55 406,37 €.

Cette opération pourrait bénéficier pour l'année 2022 du soutien financier de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de **14 980 €**.

- **Association Grain de Sénévé** ayant son siège social à LESQUIN (59 810), 4 rue des Charmes, pour une opération au Togo, Préfecture de Klouto, dans le village de Yéviépé, portant sur la construction de 3 blocs de latrines familiales de 4 cabines à destination de 6 549 villageois. L'opération visant à améliorer les structures d'assainissement et renforcer les bonnes pratiques liées à l'hygiène de base, à l'utilisation et à l'entretien des infrastructures est prévue pour une durée de 1 an et un budget prévisionnel de 19 123 €.

Cette opération pourrait bénéficier pour l'année 2022 du soutien financier de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de **956 €**.

- **Association ACTED**, ayant son siège social à PARIS (75 009), 33 rue Godot de Mauroy, pour une opération au Burkina Faso, Province de Gourma, Région Est du Burkina Faso, portant sur la construction de 15 blocs latrines à destination de 300 bénéficiaires (dont 3 blocs avec un accès pour les personnes en situation de handicap). L'opération visant à améliorer les structures d'assainissement et renforcer les bonnes pratiques liées à l'hygiène est prévue pour une durée de 1 an et un budget prévisionnel de 29 379 €.

Cette opération pourrait bénéficier pour l'année 2022 du soutien financier de la Communauté d'Agglomération pour un montant de **8 764 €**.

- **Association malienne de Coopération Internationale, ayant son siège social à BAMAKO -République du MALI** - rue 322 Porte 173 BP E 436, pour une opération au Mali, Région de Kayes, Cercle du Yélimané, portant sur la mise en place d'équipements d'assainissement, en faveur de 9 Associations de femmes dans 9 villages de 7 communes, à destination de 453 familles, afin d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales de ces populations et réduire les maladies infectieuses liées à l'hygiène. L'opération est prévue pour une durée de 1 an et un budget prévisionnel de 18 509 €.

Il est proposé de poursuivre en 2022 la participation apportée par la Communauté d'Agglomération en 2021 à cette opération, en accordant une nouvelle aide de **5 891 €**.

Compte tenu des crédits ouverts dans chacun des budgets du service assainissement collectif (régie et DSP), il est proposé d'affecter les dépenses comme suit :

- Au budget de la régie : 12 211 €
- Au budget DSP : 40 880 €

Suite à l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau » du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le versement de ces aides et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les conventions correspondantes, selon les projets ci-annexés. »

### **Raymond GAQUERE**

*On passe cette fois Monsieur le Président à l'assainissement. Il s'agit bien sûr des actions de solidarité internationale que nous vous présentons tous les ans, suite au budget. Il faut savoir que le montant de la contribution est de 0,25 % des recettes de fonctionnement du budget annexe en assainissement collectif, soit 53 091 € pour l'année 2022. Six projets pour l'accès à l'assainissement :*

*- Burkina Faso, région Est, construction de latrines pour 300 bénéficiaires dont trois avec accès pour personnes en situation de handicap. Le montant de l'aide est de 8 764 €. Cela ira à l'association bénéficiaire qui est l'ACTED.*

- En Mauritanie, Nouadhibou, construction et réhabilitation de 104 latrines dans des collèges et lycées, 15 000 €, cela ira à l'HAMAP.  
- Au Togo, Yéviépé, construction de latrines pour 6 549 villageois, 956 €, association Grain de Sénévé.  
- Au Mozambique, province de Nampula, construction et réhabilitation de latrines pour 1 000 familles pour un montant de 7 500 €, Inter-Aide pour l'association.  
- Au Mali, région de Kayes, poursuite de l'opération d'équipement d'assainissement pour des associations de femmes pour un montant de 5 891 €, association malienne de solidarité et de coopération internationale.  
- Enfin, à la Guinée, commune de Labé, construction et réhabilitation de latrines pour les établissements scolaires et communautaires pour un montant de 14 980 € pour l'association Le Partenariat.  
L'avis favorable a été donné par la Commission du Cycle de l'eau du 15 septembre 2022. Voilà chers collègues.

**Olivier GACQUERRE**

Oui, une main s'est levée, Jean-Pierre Sansen.

**Jean-Pierre SANSEN**

En raison du contexte politique au Mali, est-ce que l'opération humanitaire sera acceptée par la population et par la junte au pouvoir ? Ensuite, pour tous les pays qui sont cités, est-ce que ces pays respectent l'égalité homme-femme ?

**Olivier GACQUERRE**

La première question est fortement d'actualité, évidemment, donc on ne peut pas le garantir et on ne versera pas s'il n'y a pas de suivi dans ce qui est organisé. Je vois que ce sont des pays soumis à des pressions de communautarisme religieuses fortes, voire guerrières, violentes. On passe par des ONG, comme vous le savez. D'ailleurs je vous rappelle qu'à Noeux-les-Mines l'année dernière, la présidente de la plus grosse participation que nous ayons est venue expliquer comment ils fonctionnaient, comment ils dépensaient ces fonds, donc on ne fait pas un chèque et ils sont repartis. Quant aux critères d'égalité homme-femme, on s'appuie effectivement sur ces ONG. Je ne sais pas s'il y a des critères en particulier qui sont cités. Je ne pourrais pas le garantir. En général, ce sont quand même des gens qui sont teintés d'humanisme et qui n'y vont pas. Vous allez me dire en l'occurrence qu'il y a des actions qui sont en particulier ciblées, puisqu'on vous a dit qu'il y avait une association d'aides aux femmes. S'il y a une association d'aide aux femmes, c'est qu'en général elles ont besoin d'être aidées, donc j'imagine que dans le cadre de l'égalité homme-femme, c'est qu'il doit y avoir un déséquilibre à la base quand même et il ne faut pas le nier. L'objectif aussi de ces actions, ce sont des actions humanitaires et aussi à vocation éducative. Pas simplement matérielle, il faut être très clair. Vu le travail qu'il y a à fournir, sur le plan matériel, on est bien loin d'être à niveau. Ce n'est pas ce qu'on souhaite, mais pouvoir contribuer aussi à mener à travers cela une action éducative et c'est surtout cela qui est présenté.

**Raymond GAQUERE**

Ce qu'on peut dire en supplément, Président, si vous le permettez, c'est qu'on a demandé à une ou deux associations, une fois que le projet est terminé, de venir le présenter à la Communauté d'Agglomération.

**Olivier GACQUERRE**

Sur cette question 12, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je cède la parole à Ludovic Idziak pour la question 13.

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic**

**13) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DU FONDS DE TRANSITION ENERGETIQUE**

« Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération, le fonds de Transition Énergétique (FTE) a été créé au 1er décembre 2017 pour accompagner les propriétaires aux revenus intermédiaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

A ce titre, des demandes ont été instruites par le Vice-Président délégué en charge de l'environnement et la conformité des dossiers présentés est attestée soit par des visites de contrôle à domicile, organisées par le service, soit par la présentation de pièces justificatives (facture acquittée visée des deux parties, photos des travaux).

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer les aides financières correspondantes aux bénéficiaires et selon les montants repris aux tableaux ci-annexés, soit 18 dossiers pour un montant total de 47 090 € et d'autoriser le Président, le Vice-Président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces correspondantes. »

**Ludovic IDZIAK**

*Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du versement des aides financières du fonds de transition énergétique qui est notre outil d'accompagnement des propriétaires aux revenus intermédiaires dans leurs travaux de rénovation énergétique. Vous l'avez vu en annexe, 18 dossiers qui appellent 47 090 € de soutien pour un montant total de travaux cumulés de 244 183 €. La Commission Développement Economique et Transition Ecologique du 12 septembre dernier a évidemment donné un avis favorable.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? C'est donc voté, merci. On pourra procéder aux notifications et aux versements. Je cède la parole à Didier Depaeuw pour la question 14.*

**Décision du Bureau : adopté**

**AMENAGEMENT RURAL**

**Rapporteur(s) : DEPAEUW Didier**

**14) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT RURAL LEADER – SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION INTITULEE « LEADER TOUR »**

« Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de porter, adapter et mettre en œuvre la stratégie LEADER déposée par l'ex-Pays de la Lys romane en 2015, de reconstituer un groupe d'action locale – GAL – assurant les rôles de pilote de la stratégie de développement et de comité de programmation du FEADER dans le respect des exigences du programme LEADER, de mettre en place une ingénierie sur l'agglomération en charge de l'animation et la gestion administrative et financière du programme LEADER doté de 1 466 000 € pour la période 2018-2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, un projet de coopération intitulé « LEADER Tour » est co-organisé par la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, le Syndicat Mixte Lys Audomarois, le Syndicat Mixte du Pays du Calais et la Communauté de Communes de Desvres-Samer les 30 août, 11 et 20 octobre et 30 novembre 2022 respectivement à Condette,

Clairmarais, Mont-Bernenchon et Audruicq. Ce projet qui réunit 4 territoires porteur du dispositif, met en valeur les opérations financées par le programme LEADER et favorise les échanges entre les territoires pour renforcer les coopérations inter-territoriales.

Pour mettre en œuvre cette action, il convient d'approuver et de signer un accord de coopération entre les territoires mentionnés ci-dessus pour application de la mesure 19,03 FEADER « Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL » du Programme de Développement Rural (PDR) Nord-Pas de Calais 2014-2020.

Suite à l'avis favorable de la commission Aménagement, Transports et Urbanisme du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en œuvre de cette action et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'accord de coopération de l'opération intitulée « LEADER Tour » tel que ci-annexé. »

**Didier DEPAEUW**

*Chers collègues, cela concerne la mise en œuvre du programme européen de développement rural LEADER, la signature d'un accord de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération intitulée « LEADER Tour ». En décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de porter, d'adapter et de mettre en œuvre le programme LEADER de l'ex-Pays de la Lys romane, un programme doté de 1 466 000 € de crédits européens pour la période 2018-2022. À ce jour, près de 50 000 micro-projets publics ou privés ont été accompagnés via cette génération LEADER qui arrivera à échéance à la fin de l'année. Je vous rappelle que nous travaillons actuellement sur la candidature du LEADER 2023-2027 avec nos voisins de la CCFL. Le dossier est à déposer en avril 2023 auprès de la Région Hauts de France. Un projet de coopération intitulée LEADER Tour co-porté par notre Communauté d'Agglomération, le Syndicat Mixte Lys Audomarois, le Syndicat Mixte du Pays du Calais et la Communauté de Communes de Desvres-Samer est organisé sur la période du 30 août au 30 novembre 2022. Ce projet qui réunit les quatre territoires met en valeur quelques opérations financées par le programme LEADER et favorise les échanges entre les territoires et leurs acteurs pour renforcer les coopérations interterritoriales. Il convient donc aujourd'hui d'approuver et de signer un accord de coopération entre les territoires mentionnés ci-dessus pour l'application de la mesure 19-3 du FEADER. Je précise que le temps fort sur notre territoire, notre étape de LEADER Tour, est programmé le 20 octobre à Mont-Bernenchon, il y a aussi avant celle du 11 octobre qui aura lieu à Clairmarais et la dernière, le 30 novembre à Audruicq. Le départ se fait de Lillers en bus, vous êtes tous invités à participer. Voilà Monsieur le Président.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci Didier, on a tous compris que ce n'est pas Desvres-Samère, mais Desvres-Samer.*

**Didier DEPAEUW**

*Effectivement.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci Didier. Effectivement on avait réussi, vous vous souvenez, on avait eu une discussion pour proposer une carte un peu singulière sur la poursuite du programme LEADER et cela a été accepté donc en coopération avec Flandres-Lys nous concernant et un élargissement sur notre territoire aussi au passage. On en profite parce qu'il y aura certainement des fonds supplémentaires au niveau européen. Cela a été annoncé et on saura aller les chercher parce que cela a aidé quand même beaucoup dans les communes. C'était apprécié. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?*

**Marie-Claude DUHAMEL**

*Je voulais seulement dire que c'était dommage parce que c'est le même jour que la restitution du projet de territoire, dont je ne pourrai pas être à cette restitution puisque j'accueillerai des personnes à Mont-Bernanchon. J'ai peur de n'accueillir personne par conséquent.*

**Didier DEPAEUW**

*Les dates étaient programmées depuis le mois de mai déjà avec les quatre GAL, donc je pense que cela va être compliqué de décaler.*

**Olivier GACQUERRE**

*Il y aura un sujet à regarder, mais c'est vrai que tous les agendas se croisent. Merci d'avoir planté ma soirée, Marie-Claude. J'étais bien parti, c'est fichu. Il faudra qu'on regarde. On en parlait tout à l'heure, mais c'est vrai que c'est un sujet aussi, le chevauchement des agendas. En tout cas, sur la 14, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Décision du Bureau : adopté**

### **RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

**Rapporteur(s) : LECONTE Maurice**

#### **15) SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS FAISANT LA PROMOTION DE PRODUCTIONS AGRICOLES ANCRÉES LOCALEMENT – ATTRIBUTION DES AIDES – ANNEE 2022**

« Par délibération n°2018/CC260 du 12 décembre 2018 et n°2019/CC166 du 13 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé et adapté le dispositif de soutien aux manifestations faisant la promotion de productions agricoles ancrées localement et ses critères de sélection des projets.

La Commission ad hoc, chargée d'examiner les dossiers présentés par les structures associatives à l'initiative des manifestations, s'est réunie le 12/09/2022 et a retenu l'opération suivante (seul dossier déposé au titre de cette commission) :

Manifestation – année 2022	Association	Subvention
Foire à l'échalote de Busnes	Busnes en Fête	2 000 €

Suite à l'avis favorable de la commission Aménagement, Transports et Urbanisme du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'attribution de l'aide susvisée et d'autoriser le Président, le Vice-président, ou le Conseiller délégué à signer les pièces s'y rapportant. »

**Maurice LECONTE**

*Merci Monsieur le Président, je vais vous remonter le moral. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement 3 du projet alimentaire territorial pour lequel il s'agit de cultiver l'identité et de promouvoir le territoire, le terroir, l'Agglomération a créé un dispositif de soutien aux manifestations faisant la promotion de productions agricoles ancrées localement. La commission ad hoc chargée d'examiner les dossiers présentés par les structures associatives à l'initiative des manifestations s'est réunie le 12 septembre dernier et a retenu l'opération « Foire à l'échalote de Busnes », manifestation portée par Busnes en Fête organisée les 10 et 11 septembre derniers. Pour mémoire, nous avons accordé un soutien à deux autres manifestations lors de la séance du Bureau du premier semestre 2022 : « Poireaux Folies » de Verquin et l'Ail de Locon. Busnes en fête obtient donc un financement de 2 000 €, il s'agit d'approuver cette attribution. En remerciant Franck de nous avoir accueillis, c'était une très belle journée à Busnes.*

*Je confirme. Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc acté, merci. Toujours Maurice Leconte pour la question 16.*

**Décision du Bureau : adopté**

**Rapporteur(s) : LECONTE Maurice**

**16) FEDERATION NATIONALE DES BISTROTS DE PAYS® - ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

« Par délibération n°2019/CC117 du 26 juin 2019, le Conseil communautaire a souhaité engager, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, l'implantation de la marque Bistrot de Pays® sur son territoire.

En France, les bistrots, cafés-restaurants et estaminets ruraux constituent des lieux uniques de rencontre, de lien social, de découverte et d'animation locale. Le label Bistrot de Pays®, créé en 1993 par la Fédération Nationale des Bistrots de Pays (association loi 1901) pour soutenir et valoriser les établissements indépendants, a été identifié par la Communauté d'agglomération comme une opportunité de développement du tourisme et des services en milieu rural.

Les bistrots labellisés sont des « cafés – parfois des restaurants - multi-services » situés dans des villages de 2 000 habitants maximum. Ils s'engagent collectivement à respecter une charte qualité du label articulée autour de 3 axes :

- l'information touristique,
- la valorisation des produits de terroir/productions locales,
- l'animation festive et culturelle.

La Fédération Nationale des Bistrots de Pays assure la communication nationale du réseau, ainsi que la définition et le suivi de la démarche « qualité » en relation avec les professionnels impliqués.

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay travaille à l'implantation du label « Bistrot de Pays® » sur son territoire au titre de l'engagement n°3 du projet Alimentaire Territorial : « Cultiver l'identité du territoire, promouvoir le terroir et les spécificités locales ».

Afin de poursuivre le travail collaboratif engagé avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays®, les acteurs économiques et l'Office de Tourisme, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane adhère à la Fédération Nationale des Bistrots de Pays® dès 2022. Cette adhésion conforterait l'Agglomération dans son rôle de gestionnaire local du label auprès des établissements concernés et permettrait de bénéficier des dispositifs de promotion et de valorisation (guides, cartes, site web, application...) et de coopérer avec les autres territoires détenteurs du label.

Le coût d'adhésion annuel pour 2022 est de 888 €.

La Communauté d'Agglomération, en devenant « membre ordinaire » de l'association, a également à désigner un représentant afin d'y siéger.

Ce représentant est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que cette désignation peut porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la commission Aménagement, Transports et Urbanisme du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des Bistrots de Pays® à compter de 2022.
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la formalisation de cette adhésion.
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle fixée à 888 € pour l'année 2022.
- de procéder à la désignation d'un représentant. »

**Maurice LECONTE**

*Le Conseil communautaire a souhaité s'engager dans le cadre du projet alimentaire territorial pour l'implantation de la marque « bistrot de pays ». Les bistrots, cafés, restaurants et estaminets constituent des lieux uniques de rencontre, de lien social, de découverte, d'animation locale. Un label a été créé en 1993, les bistrots labellisés sont des cafés, parfois des restaurants multiservices situés dans les villes de 2 000 habitants maximum. Ils s'engagent à l'information touristique, à la valorisation des produits de terroir et productions locales, à l'animation festive et culturelle. Il est proposé à la Communauté d'Agglomération d'adhérer à la Fédération nationale des bistrots de pays dès 2022. Le coût de l'adhésion est de 888 €. La Communauté d'Agglomération sera membre ordinaire de l'association, il s'agit également de désigner un représentant. Ce représentant peut être désigné à bulletin secret. Avec votre accord, on décide de ne pas recourir au bulletin secret.*

**Olivier GACQUERRE**

*On va le demander quand même avant. Est-ce qu'il n'y a pas d'opposition pour qu'on puisse désigner à main levée notre représentant ? Si vous en êtes d'accord, je vous proposerais que ce soit celui qui s'occupe du sujet dans sa délégation, cela pourrait donc être Maurice Leconte, au hasard.*

**Maurice LECONTE**

*Je vous remercie.*

**Olivier GACQUERRE**

*Je ne voudrais pas le laisser s'autoproclamer quand même, est-ce qu'il y avait éventuellement d'autres candidatures ou est-ce que cela vous convient ? L'intérêt pour nous, c'est surtout aussi de se mettre dans des circuits touristiques gastronomiques en réalité, donc ce sera un outil qui viendra compléter bien sûr l'offre de notre comité directeur de l'Office du tourisme intercommunal.*

**Maurice LECONTE**

*Sachant qu'au niveau de l'Agglomération, déjà trois bistrots sont reconnus « Bistrot de pays ».*

**Olivier GACQUERRE**

*C'est pour cela que l'on adhère.*

**Maurice LECONTE**

*Je ferai donc la tournée des bistrots en votre honneur.*

*Sur la question 16, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Sur la nomination et la désignation de Maurice ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Je vous remercie. Je tiens aussi à vous dire, mais on n'a pas encore creusé le sujet, qu'un collectif est venu nous rencontrer, il souhaite soutenir et ranimer parfois la vie commerciale dans les communes rurales. En tout cas, je crois, dans les communes de moins de 3 500 habitants, je vous dis cela de mémoire et où il n'y a plus de café pour essayer de relancer, remettre en place des cafés multiservices et des points multiservices. D'après ce que j'ai compris, ils viennent, ils forment, ils trouvent des exploitants, mais des conditions sont demandées. Ils demandent à ce qu'il y ait un local, qu'ils aménageraient. Ils demandent un loyer modéré de 400 € par mois maximum, je crois. Il y a un certain nombre de conditions donc on veut creuser un peu le sujet et le cas échéant, si on estime que c'est quelque chose qui pourrait intéresser les communes du territoire, on vous en fera la proposition, en tout cas la promotion. L'idée n'est pas d'ajouter un certain nombre de dispositifs parce qu'on sait que le GAL LEADER peut aussi financer ce type d'activités. Nous-mêmes, nous sommes dans le projet de territoire en réflexion, on fait un test sur Amettes parce qu'il y a un bâtiment communautaire qui est là, qu'il pourrait sur pied et à qui il faut redonner une âme. Il y a à Rely aussi une expérience qui est aussi en train d'être réfléchie, donc l'idée c'est de nous outiller au maximum parce que l'enjeu, on l'aura compris, c'est d'être au plus proche de la population et d'avoir ces services de proximité. Quoi de mieux qu'un café. J'en parlerais aisément, en tant que petit-fils de cafetier. On refaisait le monde, donc avoir ces lieux de rencontre et de convivialité. Dès qu'on en saura un peu plus sur le dispositif, on reviendra vers vous pour toutefois éventuellement regarder cela en particulier, sachant qu'on a aussi une réflexion à terme, de peut-être nous douter à l'Agglomération avec d'autres partenaires, notamment la banque des territoires, de ce qu'on appelle une foncière, une structure ad hoc qui permettrait parfois de faire l'acquisition de murs, de friches ponctuelles au sein du village, une commune qui a un bien qui pourrait sur pied et qui n'est pas utilisé, qui parfois a un bien sans maître, de pouvoir donc via cette foncière d'en faire l'acquisition, pourquoi pas la rénovation et la remise sur le marché. On sait que ce sont des outils utilisés avec précaution puisque derrière il y a des financements, de la gestion donc on ne va pas demain racheter tout le territoire et devenir un bailleur social bis et concurrencer d'autres opérateurs, mais cela peut parfois dénouer des opérations et faciliter notamment dans les communes rurales où on n'a pas forcément le budget pour faire l'acquisition du bien, etc. parfois, sur un pâté de maisons, vous avez un ancien commerce qui mite parce qu'il est fermé, et qui peut même d'ailleurs créer des désordres parfois dans la commune donc c'est ce qu'on va essayer de regarder aussi. On en est à l'étude en tant que telle, juridique, financière, et le cas échéant quand ce sera arrivé à maturité, si on estime que c'est une solution qui peut être intéressante, on vous la proposera. C'était pour vous dire qu'on a tous ces sujets-là bien en tête.*

**Décision du Bureau : adopté avec la désignation de :**

**Fédération Nationale des Bistrots de Pays® : Monsieur Maurice LECONTE**

### **MOBILITE DURABLE**

**Rapporteur(s) : CHRETIEN Bruno**

#### **17) PROGRAMME INNOVATIONS TERRITORIALES ET LOGISTIQUES URBAINES ET DURABLES "INTERLUD" - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

« Le Ministère de la Transition Ecologique a initié le programme Innovations Territoriales et Logistiques Urbaines Durables, dénommé « InTerLUD ». Il a pour but de permettre le déploiement d'actions volontaires des collectivités et des opérateurs économiques en faveur du transport de marchandises en ville, dans une dynamique collaborative.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;

- Structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre de chartes logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Les sociétés ROZO et Logistic Low Carbon ont été désignés porteurs du programme avec le partenariat du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et de l'Agence pour la Transition Ecologique (ADEME). A ce titre, ROZO reçoit des financeurs les fonds destinés à la mise en œuvre du programme et conclut avec les bénéficiaires, les conventions définissant les actions à mettre en œuvre, ainsi que les modalités de versement aux personnes publiques éligibles. Le CEREMA aide les bénéficiaires à mettre en œuvre les actions et assure le suivi méthodologique.

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane a identifié, dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration de son projet de territoire et plus particulièrement de ses feuilles de route mobilités et développement économique, le traitement de la logistique urbaine comme enjeu important du développement durable pour le territoire.

Elle souhaite donc s'inscrire dans ce programme. De par son statut d'autorité organisatrice de la mobilité, le syndicat des transports Artois Mobilités (A.M.) est également directement intéressé par le programme InTerLUD, qui répond à certains objectifs fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (axe 3).

Une convention d'accompagnement doit être conclue entre la Communauté d'agglomération, A.M., la société ROZO et le CEREMA décrivant les modalités de partenariat et de financement des études et actions à engager. La Communauté d'agglomération et A.M. s'engagent ainsi mutuellement à mettre en œuvre un certain nombre d'actions définies, notamment :

- la mise en place de rencontres de pilotage,
- la réalisation d'études relatives à la problématique des livraisons,
- la préparation et la rédaction d'une charte de logistique urbaine, dans le cadre d'une concertation,
- le suivi et l'exécution des actions.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article L2113-6 du code de la commande publique, entre la Communauté d'agglomération et A.M., dans lequel ce dernier s'engage à prendre en charge 50 % du montant total TTC de l'étude, net de subventions. Il s'agirait de conclure un marché visant à permettre l'animation d'une phase de concertation sur les aspects transport de marchandises entre les opérateurs économiques et les collectivités A.M. et la Communauté d'Agglomération qui est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et devra procéder au recrutement d'un bureau d'études dans le respect des règles de la commande publique.

De son côté, le CEREMA s'engage à apporter son soutien technique et méthodologique et ROZO à verser à la Communauté d'agglomération le financement prévu à hauteur de 50 % du coût total HT.

Le coût de l'élaboration du plan d'actions et de son animation est estimé à 60 000 € HT. Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération serait donc de 15 000 € HT (subvention du CEREMA et d'AM62 déduites).

Suite à l'avis favorable de la Commission Aménagement, Transports et Urbanisme du 12 septembre 2022, il est demandé à l'Assemblée de valider le projet de convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et AM62, et d'autoriser le Président, le Vice-président, ou le Conseiller délégué, à les signer, ainsi que tout document se rapportant au programme InTerLUD. »

Question 17, je cède la parole à Bruno Chrétien.

**Bruno CHRETIEN**

Merci Monsieur le Président, la délibération 17 concerne l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le programme InTerLUD pour la logistique urbaine. La logistique urbaine est un enjeu de mobilité majeur pour notre territoire, elle participe à la nationalisation des derniers et premiers kilomètres et concerne un nombre important de flux. Elle impacte directement la qualité de notre environnement, il est donc nécessaire d'engager des actions en faveur d'une logistique urbaine durable. Pour engager une telle démarche, il convient de s'associer à divers partenaires, notamment l'autorité organisatrice de la mobilité et les entreprises du territoire qui sont directement concernées. Pour ce faire, le CEREMA, qui est un bureau d'études publiques spécialisé dans le domaine de la mobilité, associé à l'ADEME, a développé le programme InTerLUD : Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable. Il s'agit d'apporter un accompagnement aux collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de logistique urbaine durable. Cet accompagnement consiste en une aide technique du bureau d'études dans la rédaction d'un cahier des charges et le recrutement d'un bureau d'études, ainsi que le déroulement et l'animation de la démarche. À l'aide de partenaires comme Low Carbon et ROZO, il est également proposé d'engager une démarche coordonnée avec quelques entreprises du territoire et enfin, un cofinancement de cette étude à hauteur de 50 %. Une convention associant Artois mobilités soumise à la délibération du Conseil de ce soir doit être signée. Les objectifs sont de poser les conditions de pilotage de l'étude, maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, et de la concertation avec les partenaires, de parvenir à l'élaboration d'un programme d'action et à la signature d'une charte de la logistique urbaine durable avec les entreprises engagées. Cette étude est estimée à 60 000 € hors-taxes et la convention prévoit le financement de celle-ci à hauteur de 50 %. La Convention soumise à délibération du Bureau de ce soir concerne un groupement de commandes par lequel Artois mobilités s'associe à la Communauté d'Agglomération afin de mener l'étude en question, cette dernière en étant le coordinateur. Artois mobilités accompagnera donc techniquement et financièrement la CABBALR à hauteur de 25 % du coût de l'étude. Il restera donc à charge pour la Communauté d'Agglomération 25 % du coût de l'étude soit 15 000 €. Il est donc demandé au Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention du groupement de commandes avec Artois mobilités dans le cadre de la démarche InTerLUD.

**Olivier GACQUERRE**

Merci Bruno, c'est un sujet plutôt d'avenir sur la logistique dans les communes. On participe à une étude beaucoup plus large. Le CEREMA, vous le connaissez, c'est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique qui a vocation justement à travailler sur les politiques publiques de transport et l'évaluation, donc il s'agit bien là de la logistique en tant que telle, donc c'est le transport des biens et non pas des personnes. On voit qu'avec l'arrivée d'un certain nombre d'opérateurs et de plateformes type Amazon et autres, on a tous les jours à tout moment de la journée des camionnettes qui s'arrêtent, ou qui ne s'arrêtent pas d'ailleurs, qui jettent les colis, etc., donc cela a vraiment complètement changé aussi les cycles de livraison de nos commerçants sédentaires, etc. C'est donc tout ce sujet qui est en train d'être abordé avec probablement à terme la création de plateformes logistiques locales où tous ces colis arriveraient à un même endroit et distribués de manière un peu plus organisée. C'est en tout cas vers cela que semblerait s'orienter le législateur, donc on participe à cette réflexion. Merci Bruno. Sur la question 17, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci.

**Décision du Bureau : adopté**

## CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**Rapporteur(s) : DAGBERT Julien**

### **18) CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DROITS D'INSCRIPTIONS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2021/2022 - REMBOURSEMENT DES DEUX TIERS DE LA FACTURATION POUR LES ELEVES INSCRITS UNIQUEMENT AU COURS DE JAZZ**

« Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire communautaire d'enseignements artistiques, le Bureau communautaire a, par délibération n°2019/BC060 en date du 19 juin 2019 adopté les tarifs annuels des activités proposées en musique et en danse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Du fait de l'absence pour cause de maladie du professeur de jazz du Conservatoire communautaire et malgré les démarches entreprises pour pallier cette absence, aucun cours n'a pu être dispensé aux élèves inscrits dans cette discipline, durant le 2e et le 3e trimestre de l'année scolaire 2021/2022,

Afin de tenir compte de cette situation et suite à l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de procéder au remboursement des deuxième et troisième tiers des droits annuels d'inscription à toutes les personnes inscrites uniquement en cours de jazz du Conservatoire communautaire selon la liste jointe en annexe.

Ce remboursement correspond à un montant global de 1553,90 €. »

**Julien DAGBERT**

*Monsieur le Président, chers collègues, j'ai à soumettre à votre approbation la délibération suivante qui concerne le Conservatoire communautaire de musique et de danse. C'est une demande, si vous en êtes d'accord, d'offrir la possibilité de remboursement des deux tiers de la facturation pour les élèves inscrits uniquement au cours de jazz. Il se trouve que pour le deuxième trimestre et le troisième trimestre de l'année scolaire 2021-2022, les cours n'ont pas été dispensés en raison de l'absence pour maladie de la professeure de jazz. Il vous est donc proposé de procéder au remboursement à hauteur totale de 1 553,90 € et cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Cohésion Sociale du 15 septembre dernier.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci Julien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Dernière question de ce Bureau, Corinne Laversin.*

**Décision du Bureau : adopté**

## **FONCIER ET URBANISME**

**Rapporteur(s) : LAVERSIN Corinne et DUPONT Jean-Michel**

### **19) ZONE DE MAZINGHEM - CESSION DE TERRAIN A LA SCI NESTOR**

« La SARL NESTIER, locataire au sein du Bâtiment Relais 2 situé sur la zone de Mazinghem, représentée par Monsieur Christian BECQUART, gérant, envisage la construction d'un bâtiment sur une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 2 427 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à extraire des terrains sis à Mazinghem, cadastrés section C n° 208 p, 247 p, 250 p et 273 p, propriétés de la Communauté d'agglomération.

Assurant des prestations dans le chauffage, sanitaire et surtout les énergies renouvelables (pompes à chaleur notamment), cette société familiale s'est progressivement développée, imposant aujourd'hui à

M. Becquart de réaliser un projet neuf. Ce nouveau bâtiment, à développer sur l'extension, permettra à l'entreprise de disposer de la capacité de stockage supplémentaire pour le développement de l'activité, mais aussi d'offrir à ses collaborateurs des espaces plus grands et mieux adaptés.

Actuellement dotée de 13 salariés, l'entreprise prévoit déjà le recrutement de 2 salariés supplémentaires pour assurer le développement de l'activité,

Le nouveau bâtiment aura une emprise de 596 m<sup>2</sup> répartie entre des bureaux, espaces communs et une partie atelier, le tout réalisé sur un foncier de 2 427 m<sup>2</sup>.

Les négociations ont permis d'aboutir à un accord sur une cession au prix de 12 € HT du m<sup>2</sup>, TVA en sus.

Le Pôle d'évaluation domaniale a évalué lesdits terrains, par avis en date du 14 juin 2021.

Il est précisé que Monsieur Christian BECQUART souhaite acquérir ces terrains, via la SCI NESTOR, dont il assure également la gérance et dont le siège se situe à Quernes (62 120), 36 rue du Marais.

Suite à l'avis favorable de la commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 12 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de décider la cession des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, au profit de la SCI NESTOR, ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer un compromis de vente, dans un premier temps, puis l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par la SCP MARTIAUX et OBIN, notaires à Lillers »

**Corinne LAVERSIN**

*Il s'agit d'une cession de terrain à une société SCI Nestor qui interviendrait au nom de la SARL Nestier qui souhaite acquérir un terrain de 2 427 m<sup>2</sup> situé sur la zone de Mazinghem. Les négociations ont permis d'aboutir à un accord au prix de 12 € hors taxes le mètre carré. Les Domaines ont rendu un avis et la Commission Développement Economique et transition écologique a donné un avis favorable le 12 septembre dernier.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non ? Merci, voilà qui clôt notre Bureau. Nous avons vingt minutes devant nous pour pouvoir faire une petite pause, et aller signer l'émargement pour le Conseil communautaire qui démarrera tout à l'heure. Merci.*

**Décision du Bureau : adopté**

**VISA DU « PROCES-VERBAL »**

Le Président,

  
Olivier GACQUERRE

La secrétaire de séance,

  
Emmanuelle DEBUSNE